

**Assas**

**Session :** Mai 2018

**Année d'étude :** Première année de Master Droit

**Discipline :** *Droit international public II*  
(Unité d'Enseignements Fondamentaux 1)

**Titulaire du cours :** M. le professeur Denis ALLAND

**Documents autorisés :**

- Denis Alland, *Manuel de droit international*, PUF
- Th. Fleury-Graff, *Manuel de droit international public 2*, PUF
- Texte de la Charte des Nations Unies (éd. ONU ou éd. Pedone)

*Les surlignages et post-it dans les livres sont autorisés, à l'exclusion de notes substantielles personnelles, manuscrites ou dactylographiées, de toutes photocopies, de pages imprimées arrachées à, ou découpées dans, les ouvrages autorisés ou un quelconque autre ouvrage ; tous les instruments et documents électroniques sont exclus.*

---

**Traitez au choix l'un des deux sujets suivants :**

**Sujet n° 1 - Dissertation**

*Le consentement à la juridiction internationale*

## **Sujet n° 2 - Cas pratique**

En sept ans et après plusieurs centaines de milliers de morts, l'on est passé en Syrie d'une contestation politique à une guerre civile opposant forces gouvernementales et rebelles puis, du fait du soutien plus ou moins explicite d'Etats tiers aux protagonistes et de la montée en puissance simultanée de l'Etat islamique combattu par une coalition internationale, à un conflit international impliquant des puissances majeures.

De ce dossier complexe ont été extraits quelques textes, essentiellement des déclarations de représentants d'Etats membres de l'ONU, portant une appréciation sur les frappes du 14 avril 2018 dont la Syrie a fait l'objet de la part des Etats-Unis, de la France et du Royaume-Uni.

Laissant de côté - en tant que juriste - la part politique des exposés, vous vous efforcerez de reconstruire en les présentant - et le cas échéant en les critiquant - les arguments juridiques au soutien des diverses thèses en présence sur cette intervention à partir des documents qui suivent.

La relative longueur du dossier ne doit pas effrayer : il s'agit ici de se contenter d'aller y chercher les arguments juridiques (pas si nombreux) avancés pour justifier ou au contraire pour condamner les frappes, de sorte à s'y référer dans l'analyse qui sera menée au regard de vos connaissances en droit international public.

Il n'est nullement demandé de construire un plan en deux parties et quatre sous-parties mais de structurer les arguments et la discussion de façon intelligible et claire.

**Document n° 1** – Résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité (extr.)

**Document n° 2** - Projet de résolution de la Russie en date du 14 avril 2018 (S/2018/355)

**Document n° 3** - Débats au Conseil de sécurité (S/PV.8233, 14 avril 2018, extr.)

---

### **Document n° 1 - Résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité**

## **Résolution 2118 (2013)**

**Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 7038<sup>e</sup> séance,  
le 27 septembre 2013**

*Le Conseil de sécurité,*

*Rappelant* les déclarations de son président en date des 3 août 2011, 21 mars 2012 et 5 avril 2012, et ses résolutions 1540 (2004), 2042 (2012) et 2043 (2012),

*Réaffirmant* son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne,

*Réaffirmant* que la prolifération des armes chimiques et de leurs vecteurs constitue une menace contre la paix et la sécurité internationales,

*Rappelant* que la République arabe syrienne a adhéré le 22 novembre 1968 au Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, signé à Genève le 17 juin 1925,

*Notant* que le 14 septembre 2013, la République arabe syrienne a déposé auprès du Secrétaire général son instrument d'adhésion à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (« la Convention ») et déclaré qu'elle se conformerait à ses dispositions et les observerait fidèlement et de bonne foi, et appliquerait la Convention à titre provisoire en attendant son entrée en vigueur à son égard,

*Se félicitant* de la création par le Secrétaire général de la Mission d'enquête des Nations Unies concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne (la Mission), conformément à la résolution 42/37 C (1987) de l'Assemblée générale, du 30 novembre 1987, réaffirmée par la résolution 620 (1988) du 26 août 1988, et *se félicitant* du travail accompli par la Mission,

*Prenant acte* du rapport de la Mission en date du 16 septembre 2013 (S/2013/553), *soulignant* qu'il faut que la Mission s'acquitte de son mandat et *soulignant également* que les allégations crédibles relatives à l'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne qui seraient faites à l'avenir devront donner lieu à une enquête,

*Profondément indigné* que des armes chimiques aient été utilisées le 21 août 2013 à Rif-Damas, comme l'a constaté la Mission dans son rapport, *condamnant* le fait que des civils ont été tués à cette occasion, *affirmant* que l'emploi d'armes

*Considérant* que l'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne constitue une menace contre la paix et la sécurité internationales,

*Soulignant* que l'Article 25 de la Charte des Nations Unies fait obligation aux États Membres d'accepter et d'appliquer ses décisions,

[...]

10. *Engage* les États Membres à fournir un appui, y compris du personnel, des experts techniques, des renseignements, du matériel et des ressources et une assistance financières et autres, en coordination avec le Directeur général de l'OIAC et le Secrétaire général de l'ONU, afin de permettre à l'OIAC et à l'ONU de procéder à l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne, et *décide* d'autoriser les États Membres à acquérir, contrôler, transporter, transférer et détruire les armes chimiques recensées par le Directeur général de l'OIAC, conformément à l'objectif de la Convention sur les armes chimiques, pour garantir l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne dans les meilleurs délais et de la façon la plus sûre possible;

11. *Exhorte* toutes les parties syriennes et tous les États Membres intéressés qui disposent des capacités nécessaires à collaborer étroitement entre eux et avec l'OIAC et l'ONU pour assurer la sécurité de la mission de surveillance et de destruction, considérant qu'à cet égard, la responsabilité première incombe au Gouvernement syrien;

[...]

14. *Décide* que les États Membres l'informeront immédiatement de toute violation de sa résolution 1540 (2004), y compris de l'acquisition par des acteurs non étatiques d'armes chimiques, de leurs vecteurs et d'éléments connexes, afin qu'il puisse prendre les mesures nécessaires à cet égard;

[...]

21. *Décide*, qu'en cas de non-respect de la présente résolution, y compris de transfert non autorisé ou d'emploi d'armes chimiques par quiconque en République arabe syrienne, il imposera des mesures en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies;

22. *Décide* de demeurer activement saisi de la question.



**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
14 avril 2018  
Français  
Original : anglais

---

**Fédération de Russie : projet de résolution**

*Le Conseil de sécurité,*

*Consterné* par l'agression perpétrée contre la République arabe syrienne par les États-Unis et leurs alliés en violation du droit international et de la Charte des Nations Unies,

*Constatant* avec une vive préoccupation que l'agression contre le territoire souverain de la République arabe syrienne a eu lieu alors même que l'équipe de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques venait d'entamer ses travaux en vue de recueillir des preuves de l'emploi présumé d'armes chimiques à Douma et *demandant instamment* que toutes les conditions nécessaires à l'achèvement de l'enquête soient respectées,

1. *Condamne* l'agression perpétrée contre la République arabe syrienne par les États-Unis d'Amérique et leurs alliés en violation du droit international et de la Charte des Nations Unies ;

2. *Exige* que les États-Unis et leurs alliés mettent fin immédiatement et sans délai à l'agression perpétrée contre la République arabe syrienne et *exige également* qu'ils s'abstiennent de tout nouveau recours à la force en violation du droit international et de la Charte des Nations Unies ;

3. *Décide* de rester saisi de la question.



## Document n° 3 – Débats au Conseil de sécurité

*La séance est ouverte à 11 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Menaces contre la paix et la sécurité internationales**

#### **La situation au Moyen-Orient**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, à qui je donne maintenant la parole.

**Le Secrétaire général** (*parle en anglais*) : J'ai suivi de près les rapports sur les frappes aériennes menées par les États-Unis, la France et le Royaume-Uni en Syrie. Hier soir, à 22 heures, heure de New York, le Président des États-Unis a annoncé le début des frappes aériennes avec la participation de la France et du Royaume-Uni, indiquant qu'elles visaient les capacités du Gouvernement syrien en matière d'armes chimiques afin de décourager leur utilisation à l'avenir. Cette déclaration a été suivie de celles de la Première Ministre May et du Président Macron.

D'après les informations, les frappes aériennes se sont limitées à trois sites militaires à l'intérieur de la Syrie. La première cible était le Centre syrien d'études et de recherche scientifiques situé à l'aéroport de Mazzé à Damas, la deuxième une installation de stockage présumée d'armes chimiques à l'ouest de Homs et la troisième, un site suspecté de servir d'entrepôt de matériel de production d'armes chimiques et de poste de commandement, près de Homs également. Le Gouvernement syrien a déclaré avoir répliqué par des tirs de missiles sol-air. Les sources américaines aussi bien que russes indiquent qu'il n'y a pas eu de victimes civiles. Toutefois, l'ONU n'est pas en mesure de vérifier de manière indépendante les détails de toutes ces informations.

En tant que Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, il est de mon devoir de rappeler aux États Membres qu'il y a une obligation, notamment lorsque des questions de paix et de sécurité sont en jeu, d'agir en conformité avec la Charte des Nations Unies et le droit international de manière générale. La Charte

est très claire sur ces questions. La Charte des Nations Unies est très claire sur ces questions.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. J'appelle les membres du Conseil de sécurité à s'unir et à exercer cette responsabilité, et j'exhorte tous les membres à faire preuve de retenue dans ces circonstances dangereuses et à éviter tout acte qui pourrait aggraver la situation, ainsi que les souffrances du peuple syrien. Comme je l'ai fait hier (voir S/PV.8231), il importe, je le souligne, d'éviter que la situation ne devienne incontrôlable.

Toute utilisation d'armes chimiques est odieuse et les souffrances qui s'ensuivent sont horribles. J'ai exprimé à plusieurs reprises ma profonde déception que le Conseil de sécurité ne soit pas parvenu à se mettre d'accord sur un mécanisme spécifique chargé d'assurer effectivement le principe de responsabilité pour l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. J'exhorte le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités et à combler cette lacune, et je continuerai de collaborer avec les États Membres pour contribuer à la réalisation de cet objectif. La non-application du principe de responsabilité encourage ceux qui utilisent de telles armes en leur donnant l'assurance de l'impunité, ce qui affaiblit encore davantage la norme interdisant l'utilisation des armes chimiques, ainsi que l'architecture internationale de désarmement et de non-prolifération dans son ensemble.

La gravité des récentes allégations d'utilisation d'armes chimiques à Douma exige une enquête approfondie faisant appel à une expertise impartiale, indépendante et professionnelle. Je réaffirme mon plein appui à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et à sa mission d'établissement des faits en République arabe syrienne dans le cadre de l'enquête requise. Son équipe est déjà en Syrie. On m'informe que son plan d'opérations pour la visite du site est terminé et que la mission est prête à commencer. Je suis persuadé qu'elle bénéficiera d'un plein accès, sans aucune restriction ou entrave à l'exercice de ses activités.

Pour répéter ce que j'ai dit hier, la Syrie représente la menace la plus grave pour la paix et la sécurité internationales dans le monde d'aujourd'hui. En Syrie, nous assistons à des affrontements et à des guerres par procuration impliquant plusieurs armées nationales, un certain nombre de groupes d'opposition armés, de nombreuses milices nationales et internationales, des combattants étrangers du monde entier et diverses organisations terroristes. Depuis le début, nous avons été

témoins de violations systématiques du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international en général, au mépris total de la lettre et de l'esprit de la Charte des Nations Unies. Depuis huit longues années, le peuple syrien endure des souffrances incessantes. Il a vécu une litanie d'horreurs, de crimes atroces, de sièges, de famine, d'attaques aveugles contre les civils et les infrastructures civiles, l'utilisation d'armes chimiques, les déplacements forcés, la violence sexuelle, la torture, la détention et les disparitions forcées. La liste est longue.

À ce stade critique, j'appelle tous les États Membres à agir conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international, y compris les normes contre les armes chimiques. Si la loi est ignorée, elle est affaiblie. Il ne peut y avoir de solution militaire à la crise. La solution doit être politique et nous devons trouver les moyens de progresser réellement vers une solution politique authentique et crédible qui réponde aux aspirations du peuple syrien à la dignité et à la liberté, conformément à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe). J'ai demandé à mon Envoyé spécial de venir à New York dès que possible pour me consulter sur la manière la plus efficace d'accélérer le processus politique.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé très utile.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations.

**M. Nebenzla** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie a demandé la tenue de cette séance d'urgence du Conseil de sécurité pour discuter des actions agressives des États-Unis et de leurs alliés contre la Syrie. Il s'agit de notre cinquième séance sur la question en une semaine.

Le Président Poutine, de la Fédération de Russie, a fait une déclaration spéciale aujourd'hui.

« Le 14 avril, les États-Unis, avec l'appui de leurs alliés, ont lancé une frappe aérienne contre des infrastructures militaires et civiles en République arabe syrienne. Un acte d'agression contre un État souverain qui est en première ligne dans la lutte contre le terrorisme a été commis sans l'autorisation du Conseil de sécurité et en violation de la Charte des Nations Unies et des normes et principes du droit international. Comme il y a un an, lorsqu'ils ont attaqué la base aérienne syrienne de Chacairat en Syrie, les États-Unis

ont utilisé comme prétexte une mise en scène de l'utilisation de substances toxiques contre des civils, cette fois à Douma, à l'extérieur de Damas. Après avoir visité le site de l'incident présumé, les experts militaires russes n'ont trouvé aucune trace de chlore ou de tout autre agent toxique. Aucun résident local n'a pu confirmer qu'une telle attaque s'était produite.

L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a dépêché des experts en Syrie pour enquêter sur toutes les circonstances entourant cet incident. Cependant, un groupe de pays occidentaux a cyniquement ignoré cela et pris des mesures militaires sans attendre les résultats de l'enquête.

La Russie condamne avec véhémence cette attaque contre la Syrie, où le personnel militaire russe aide le Gouvernement légitime à combattre le terrorisme.

Les actions des États-Unis aggravent encore la situation humanitaire déjà catastrophique en Syrie, infligeant des souffrances aux civils, renforçant à toutes fins pratiques les terroristes qui tourmentent le peuple syrien depuis sept ans, et produisant une nouvelle vague de réfugiés fuyant le pays et la région en général. L'escalade actuelle de la situation syrienne a un effet destructeur sur l'ensemble du système des relations internationales. L'histoire aura le dernier mot, et elle a déjà révélé la lourde responsabilité que Washington porte pour le carnage en Yougoslavie, en Iraq et en Libye ».

La Russie a fait tout ce qui était en son pouvoir pour persuader les États-Unis et leurs alliés d'abandonner leurs plans militaristes qui menacent de provoquer un nouveau cycle de violence en Syrie et de déstabiliser le Moyen-Orient. Aujourd'hui, et lors de la séance du Conseil que nous avons convoquée hier (voir S/PV.8231), le Secrétaire général s'est dit préoccupé par l'évolution de la situation. Washington, Londres et Paris, cependant, ont préféré ne pas entendre les appels à la raison.

Les États-Unis et leurs alliés continuent de faire preuve d'un mépris flagrant du droit international, même si, en tant que membres permanents du Conseil de sécurité, ils ont le devoir spécial de faire respecter les dispositions de la Charte. C'était une honte d'entendre un article de la Constitution des États-Unis cité

pour justifier cette agression. Nous respectons le droit de chaque État d'honorer sa loi fondamentale, mais il est grand temps que Washington apprenne que c'est la Charte des Nations Unies qui régit le code de conduite international sur le recours à la force. Il sera intéressant de voir comment les peuples de Grande-Bretagne et de France réagissent au fait que leurs dirigeants participent à des entreprises militaires illégales qui invoquent la Constitution des États-Unis.

Ces trois pays ont une tendance constante au néocolonialisme. Ils méprisent la Charte et le Conseil de sécurité, qu'ils tentent, sans vergogne et sans scrupules, d'utiliser à leurs propres fins. Ils ne font pas de travail sérieux au Conseil. Ils refusent de nous consulter, tout en assurant faussement tout le monde du contraire. Ils sapent l'autorité du Conseil.

L'utilisation présumée d'armes chimiques dans la ville syrienne de Douma a été invoquée pour justifier cette agression. Après une inspection par nos spécialistes, les représentants de la Russie ont déclaré sans équivoque qu'aucun incident de ce genre n'avait eu lieu. De plus, il a été établi que des personnes ont participé à la mise en scène de cet incident, qui a été inspiré et organisé par des services de renseignement étrangers. Après que cela s'est su, les autorités syriennes ont immédiatement invité des experts de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques à tenter d'établir toutes les circonstances par le biais d'une mission de terrain à Douma. Les formalités de visa ont été traitées rapidement et des garanties de sécurité ont été données. Lorsque les frappes aériennes ont commencé, les spécialistes se trouvaient déjà en Syrie et se préparaient à commencer leur travail.

Je voudrais rappeler aux membres du Conseil et à tous les autres que le 10 avril (voir S/PV.8228), lorsque notre projet de résolution (S/2018/322) sur la sécurité des travaux de la mission spéciale de l'OIAC a été bloqué, on nous a assuré qu'un tel document n'était pas nécessaire. Ils ont dit qu'aucun effort supplémentaire n'était nécessaire de la part du Conseil de sécurité pour garantir que la mission arrive à Douma et enquête sur l'incident chimique. Mais on peut voir maintenant que nous avions parfaitement raison.

Hier, certains de nos collègues – quelques-uns par naïveté, d'autres par cynisme – nous ont dit que cette crise serait peut-être due à l'absence d'un mécanisme d'enquête indépendant. L'agression d'aujourd'hui a montré, comme nous l'avons dit, que cela n'était pas le cas. Le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation

pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies était en place lors de l'attaque contre la base de Chaaeirrat, l'an dernier, mais cela n'a pas empêché les États-Unis de lancer une attaque avec des missiles. Après cela, le Mécanisme d'enquête conjoint a passé six mois à tirer des conclusions sur mesure pour justifier la frappe. Nous avons dit et répété qu'ils n'avaient pas besoin d'enquête. Ils n'en avaient pas besoin alors et ils n'en ont pas besoin aujourd'hui. Les organisateurs de l'agression n'ont même pas attendu que l'organisation internationale soit autorisée à établir les faits pour agir. Apparemment, ils ont immédiatement établi les faits et identifié les auteurs, après avoir répandu des rumeurs les concernant via les réseaux sociaux, avec l'aide des milices qu'ils parrainent et des organisations régionales qui sont leurs clients, le tout appuyé par des renseignements secrets mythiques. Leurs masques – ou plutôt les Casques blancs – se sont trahis encore une fois.

Nous nous sommes habitués au fait que dans leurs efforts visant à concrétiser leurs desseins géopolitiques douteux, les pays agresseurs rendent délibérément le régime d'Assad, comme ils l'appellent, responsable de tous les maux. Une tendance s'est dessinée dernièrement, celle de jeter le blâme sur la Russie qui, comme ils le disent, n'arrive pas à retenir le dictateur syrien, comme ils l'appellent. Le tout selon un même schéma qui a fait ses preuves : provocation, accusation fallacieuse, faux verdict, punition. Est-ce ainsi que ces gens-là entendent conduire les affaires internationales? C'est du hooliganisme en matière de relations internationales, et pas à une petite échelle étant donné que nous parlons d'actions de superpuissances nucléaires.

Plusieurs missiles ont touché les bâtiments du Centre de recherches à Barzé et à Jamrayah, qui ont fait dernièrement l'objet de deux inspections avec accès sans entraves à toutes les infrastructures. Les spécialistes n'y ont trouvé aucune trace d'activités interdites au titre de la Convention sur les armes chimiques. Les institutions de recherche scientifique syriennes sont utilisées pour des activités strictement pacifiques visant à améliorer l'efficacité de l'économie nationale. Veulent-ils qu'ils ne reste aucune économie en Syrie? Veulent-ils renvoyer ce pays – un des plus développés au Moyen-Orient il y a quelques années – à l'âge de la pierre? Veulent-ils achever le travail que les sanctions n'ont pas encore accompli? Veulent-ils aggraver les souffrances des Syriens? Mais les Syriens ordinaires, qui sont lassés par la guerre et qui se réjouissent du retour des autorités légitimes dans les territoires libérés, ne les intéressent pas. Leurs actions



hostiles ne font qu'aggraver la situation humanitaire, dont ils affirment pourtant se préoccuper vivement. Ils pourraient mettre fin au conflit en 24 heures. Il suffit pour cela que Washington, Londres et Paris ordonnent à leurs terroristes d'arrêter les combats contre les autorités légitimes et contre leur propre peuple.

Les attaques ayant ciblé les aérodromes militaires syriens qui ont servi à mener des opérations contre les organisations terroristes, contribution hautement originale à la lutte contre le terrorisme international qui, comme Washington ne se lasse jamais de le dire, sont la seule raison de la présence des États-Unis en Syrie, ce dont nous doutons grandement. Il est plutôt devenu de plus en plus clair que ceux, en Occident, qui se cachent derrière la rhétorique humanitaire et qui essaient de justifier leur présence militaire en Syrie par la nécessité de vaincre les djihadistes, agissent en fait de concert avec eux pour démembrer le pays, dessein confirmé par le refus catégorique des États-Unis et de leurs alliés d'aider au relèvement des régions syriennes libérées par les forces gouvernementales.

Leur agression est une menace et un coup puissant porté à la perspective de la poursuite du processus politique en cours sous les auspices des Nations Unies qui, malgré de réelles difficultés, va de l'avant, bien qu'à un rythme plus ou moins lent. Pourquoi placent-ils tous leurs espoirs sur le processus de Genève alors qu'ils le mènent eux-mêmes vers encore une autre impasse? Nous exhortons les États-Unis et leurs alliés à cesser immédiatement leurs actes hostiles contre la Syrie et à s'en abstenir à l'avenir.

Nous avons proposé un court projet de résolution à l'attention du Conseil, sur lequel nous demandons un vote à la fin de la séance. Nous lançons un appel aux membres du Conseil de sécurité. Ce n'est pas le moment de fuir les responsabilités. Le monde nous regarde. Faisons respecter nos principes.

**Mme Haley** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé aujourd'hui.

C'est la cinquième séance que le Conseil consacre à la Syrie en une semaine. Nous avons passé une semaine à parler. Nous avons parlé des victimes de Douma. Nous avons parlé du régime d'Assad et de ses parrains, la Russie et l'Iran. Nous avons passé une semaine à parler de l'horreur sans pareille des armes chimiques. Mais la nuit dernière nous sommes passés de la parole à l'acte. Si nous sommes ici aujourd'hui, c'est parce que trois

membres permanents du Conseil de sécurité ont agi. Le Royaume-Uni, la France et les États-Unis ont agi non par esprit de vengeance ou pour infliger une punition ou faire une démonstration de force symbolique. Nous avons agi pour dissuader toute utilisation d'armes chimiques à l'avenir, en tenant le régime syrien responsable de ses crimes contre l'humanité.

Nous pouvons tous voir qu'une campagne de désinformation russe est pleinement en vigueur ce matin, mais les tentatives désespérées de la Russie pour faire diversion ne peuvent pas changer les faits. De nombreux éléments d'information indiquent que le régime syrien a utilisé des armes chimiques à Douma le 7 avril. Il y a des informations qui prouvent clairement la culpabilité d'Assad. Les images d'enfants morts n'étaient pas de fausses informations. Elles étaient le résultat de l'inhumanité barbare du régime syrien. Et elles étaient le résultat de l'échec du régime et de la Russie à respecter l'engagement qu'ils ont pris devant la communauté internationale d'enlever toutes les armes chimiques de Syrie. Les États-Unis, la France et le Royaume-Uni ont agi après avoir évalué avec soin ces faits. Les cibles que nous avons choisies étaient au cœur du programme illégal d'armes chimiques du régime syrien. Les frappes étaient soigneusement planifiées pour réduire au minimum les pertes civiles. Les réponses étaient justifiées, légitimes et proportionnées. Les États-Unis et leurs alliés ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour utiliser les outils de la diplomatie afin de se débarrasser de l'arsenal d'armes chimique d'Assad.

Nous n'avons pas donné qu'une chance à la diplomatie. Nous lui avons donné chance après chance. Six fois. C'est le nombre de fois que la Russie a opposé son veto aux résolutions du Conseil de sécurité sur la question des armes chimiques en Syrie. Nos efforts remontent encore plus loin en arrière. En 2013, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2118 (2013), exigeant du régime d'Assad qu'il détruise son stock d'armes chimiques. La Syrie s'était engagée à respecter la Convention sur les armes chimiques, ce qui signifiait qu'elle ne pouvait plus avoir d'armes chimiques sur son territoire. Le Président Poutine avait dit que la Russie garantirait que la Syrie obéirait. Nous avons espéré que cette diplomatie allait pouvoir mettre fin aux horreurs des attaques chimiques en Syrie. Comme nous l'avons vu l'année écoulée, il n'en a pas été ainsi.

Alors que la Russie était occupée à protéger le régime, Al-Assad a pris note. Le régime savait qu'il pouvait agir en toute impunité, et il l'a fait. En

novembre, la Russie a utilisé son droit de veto pour tuer le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, le principal outil dont nous disposions pour découvrir qui avait utilisé des armes chimiques en Syrie. Alors même que la Russie utilisait son droit de veto (voir S/PV.8107), le régime d'Assad employait du sarin, provoquant des dizaines de blessés et de morts. Le veto de la Russie représentait pour le régime d'Assad le feu vert à l'emploi de ces armes des plus barbares contre le peuple syrien, en violation flagrante du droit international. Les États-Unis et leurs alliés n'allaient pas rester les bras croisés. Les armes chimiques sont une menace pour chacun d'entre nous. Elles sont une menace à part – un type d'armes si maléfiques que la communauté internationale a convenu qu'elles devaient être interdites.

Nous ne pouvons rester sans rien faire ni laisser la Russie piétiner toutes les normes internationales que nous défendons. Nous ne pouvons pas non plus accepter que l'utilisation d'armes chimiques reste sans réponse. Tout comme l'utilisation d'armes chimiques par le régime syrien le week-end dernier n'était pas un incident isolé, notre réponse fait partie du nouveau cap tracé l'année dernière pour décourager l'emploi futur d'armes chimiques. Notre stratégie à l'égard de la Syrie n'a pas changé. Cependant, le régime syrien nous a obligés à agir en raison de son utilisation répétée d'armes chimiques.

Depuis l'attaque chimique en avril 2017 à Khan Cheikhoun, les États-Unis ont imposé des centaines de sanctions à des personnes et des entités impliquées dans l'emploi d'armes chimiques en Syrie et en Corée du Nord. Nous avons désigné des entités en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique qui ont facilité la prolifération des armes chimiques. Nous avons révoqué les visas d'agents du renseignement russe en réponse à l'attaque chimique perpétrée à Salisbury. Nous continuerons de rechercher et de dénoncer tous ceux qui utilisent ou facilitent l'utilisation d'armes chimiques.

Avec l'action militaire d'hier, notre message était très clair. Les États-Unis d'Amérique ne permettront pas que le régime d'Assad continue à utiliser des armes chimiques. La nuit dernière, nous avons annihilé le principal site de recherche qu'il utilisait pour fabriquer des armes de carnage. J'ai parlé au Président ce matin, et il a dit que si le régime syrien utilisait à nouveau ce gaz toxique, les États-Unis étaient prêts à « dégainer » de nouveau. Lorsque notre Président fixe une ligne rouge, notre Président la fait respecter.

Les États-Unis sont extrêmement reconnaissants au Royaume-Uni et à la France de s'être joints à la coalition pour défendre l'interdiction des armes chimiques. Nous avons agi de concert et à l'unisson. La nuit dernière, nos grands amis et alliés indispensables ont assumé un fardeau dans l'intérêt de tous. Le monde civilisé leur doit des remerciements. Dans les semaines et les mois à venir, le Conseil de sécurité doit prendre le temps de réfléchir à son rôle dans la défense de l'état de droit au niveau international. Le Conseil de sécurité a failli à son obligation de faire répondre de leurs actes les personnes qui utilisent des armes chimiques. Cet échec est largement dû à l'obstruction de la Russie. Nous demandons à la Russie d'examiner avec sérieux les personnes avec qui elle s'associe, d'assumer ses responsabilités en tant que membre permanent du Conseil et de défendre les principes que l'ONU est censée promouvoir.

La nuit dernière, nous avons frappé le cœur du programme d'armes chimiques de la Syrie, et en raison de ces mesures, nous sommes certains d'avoir fortement affaibli le programme d'armes chimiques de la Syrie. Nous sommes prêts à maintenir cette pression si le régime syrien est assez imprudent pour mettre à l'épreuve notre volonté.

**Mme Pierce** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous vivons des temps incertains et aujourd'hui, nous sommes face à des circonstances exceptionnelles. De concert avec nos alliés américains et français, tôt ce matin, le Royaume-Uni a lancé des frappes coordonnées, ciblées et précises afin d'affaiblir les capacités d'Al-Assad en matière d'armes chimiques et de l'empêcher de les utiliser à l'avenir. L'Armée de l'air britannique a lancé des missiles Storm Shadow contre une installation militaire à quelque 25 kilomètres à l'ouest de Homs, là où il est estimé que le régime stocke des armes chimiques en Syrie en violation de ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques. Une évaluation complète n'a pas encore été menée à bien, mais nous pensons que ces frappes ont été couronnées de succès. Qui plus est, aucun des avions ou missiles britanniques, américains ou français impliqués dans cette opération n'a été intercepté par les forces aériennes syriennes, et rien n'indique non plus que les systèmes anti-aériens russes ont été employés.

Notre action était une frappe limitée, ciblée et efficace. Nous avons fixé des limites très claires qui visaient expressément à éviter l'escalade, et nous avons fait tout notre possible, y compris en procédant à une planification rigoureuse avant d'entreprendre quelque

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : Le Koweït a voté contre le projet de résolution S/2018/355. Au moment où l'État du Koweït réaffirme son adhésion aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, qui interdit la menace ou l'emploi de la force comme moyen de régler les différends et exige qu'ils soient réglés par des moyens pacifiques, le recours à la force d'hier est le résultat d'efforts visant à perturber la volonté de la communauté internationale, en particulier en empêchant le Conseil de sécurité de prendre les mesures à sa disposition pour mettre fin à l'utilisation continue en Syrie d'armes chimiques interdites sur le plan international. Il s'agit là d'une violation flagrante de la résolution 2118 (2013), qui exprime sans équivoque l'intention du Conseil de sécurité d'agir en vertu du Chapitre VII de la Charte lorsqu'une ou plusieurs parties ne respectent pas ses dispositions ou lorsque l'emploi d'armes chimiques se poursuit en Syrie.

Le Conseil doit une fois de plus montrer son unité et assumer sa responsabilité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte. Il doit convenir d'un nouveau mécanisme indépendant, impartial et professionnel pour enquêter sur toute utilisation d'armes chimiques, traduire en justice les responsables de ces crimes et veiller à ce qu'ils ne jouissent pas de l'impunité. Nous appelons à intensifier les efforts et à revenir à la voie politique, sous les auspices de l'ONU, dans le but de parvenir à un règlement pacifique de la crise sur la base du premier Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et de la résolution 2254 (2015).

